



Maître d'apprentissage

78 heures 30

Son rôle

Le maître d'apprentissage a pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti des compétences nécessaires à l'obtention du titre ou du diplôme préparé, en liaison avec le CFA des métiers du champ social, médico-social et sanitaire en région Centre-Val de Loire. Il guide le parcours de professionnalisation de l'apprenti au sein de l'établissement qui l'emploie. Le maître d'apprentissage est désigné par l'employeur ; il doit être titulaire d'un diplôme ou titre relevant du domaine professionnel correspondant à la finalité du diplôme préparé par l'apprenti et d'un niveau au moins équivalent et justifier de deux ans d'expérience professionnelle.

La formation

La formation est labellisée par la CPNE-FP.

Elle se décline en 2 modules :

Module 1 :

- > Les attendus de la fonction de maître d'apprentissage : cadre législatif, cadre réglementaire, les acteurs de l'alternance.
- > Accompagnement de l'apprenti : modalités et outils.
- > La temporalité du parcours de professionnalisation de l'apprenti.
- > Le livret d'apprentissage.

Module 2 :

- > Les principes et les enjeux de l'alternance.
- > Les référentiels professionnels.
- > La notion de compétences.
- > La situation de travail comme moyen d'acquisition de compétences.
- > L'évaluation.

(Module 2 : tronc commun avec la formation de tuteur).

Les acquis de la formation sont validés par la production d'un écrit de 15 pages, présentant le projet d'accompagnement de l'apprenti et d'un entretien devant un jury.

Formation modulaire sur 6 mois :

12 jours de formation répartis en 6 regroupements de 2 jours par mois.

Modalités financières

Coût : 902,75 €



Conditions d'admission

Être titulaire du diplôme ou titre équivalent au diplôme préparé par l'apprenti et justifier de deux années d'expérience.

Inscription

Avant le 5 novembre 2018.

Lieux

Tours, Chartres.

Dates

Tours : de décembre 2018 à juin 2019.

Chartres : de mars à décembre 2019.

Contact

Secrétariat Tours :

02 47 62 33 41

formation.continue@its-tours.com

Secrétariat Chartres :

02 37 35 42 39

antenne.chartres@its-tours.com